

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

27 Juin 2019

OBJET : Reliquats de régime indemnitaire d'IAT à verser aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement pour l'année scolaire 2018-2019 et actualisation du périmètre des astreintes et des permanences

L'an deux mille dix-neuf et le Jeudi vingt-sept Juin, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est rassemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Sabine BERNASCONI,
Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET,
Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN,
Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU,
Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-
Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Claude JORDA,
Nicole JOULIA, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Christophe MASSE,
Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI,
Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI,
Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-
PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI,
Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-
Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,
Brigitte DEVESA donne procuration à Danièle BRUNET,
Hélène GENTE-CEAGLIO donne procuration à Jacky GERARD,
Henri JIBRAYEL donne procuration à Josette SPORTIELLO,
Benoît PAYAN donne procuration à Michèle RUBIROLA,
Evelyne SANTORU-JOLY donne procuration à Claude JORDA

ÉTAIENT ABSENTS :

Rébia BENARIOUA,
Nicolas KOUKAS,
Richard MALLIE,
Christiane PUJOL

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Reliquats de régime indemnitaire d'IAT à verser aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement pour l'année scolaire 2018-2019 et actualisation du périmètre des astreintes et des permanences

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- les critères de modulation individuels des reliquats de régime indemnitaire versé par la collectivité au titre de l'année scolaire 2018-2019 :
 - le niveau de classification du poste, arrêté en fonction des sujétions et responsabilités,
 - la date d'arrivée de l'agent dans la collectivité,
 - la quotité de travail de l'agent,
 - les absences constatées sur la période de référence,
 - la manière de servir de l'agent,
- une enveloppe budgétaire d'un montant de 476 200 € pour le versement du reliquat du régime indemnitaire des adjoints techniques titulaires et contractuels des établissements d'enseignement, les montants moyens individuels conformément à la délibération n°45 du 15 décembre 2017, relative aux mesures complémentaires de revalorisation de certains régimes indemnitaires,
- les mesures relatives à l'actualisation du périmètre des astreintes et des permanences telles qu'elles figurent en annexe 1.

La dépense estimée à 476 200 € sera imputée au chapitre 012 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée